



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

Menu



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance des bâtiments et du matériel à usage professionnel et des marchandises (B0001F)	Bâtiments et/ou Contenu – Bâtiments (034.0) Latitude Affaires (035.5)	La disposition sur la règle proportionnelle ne s'applique pas aux dommages de 50 000 \$ ou moins.	Une limite de 24 mois s'applique maintenant aux intérêts locatifs des locataires – loyers.
		Les extensions de garantie de Latitude Affaires ne sont pas assujetties à une limite globale (sauf pour les frais de dépollution du sol ou de l'eau et d'effacement de logiciels des systèmes).	La garantie relative aux récompenses à l'égard des risques de vandalisme et d'actes malveillants n'est plus offerte.
		La couverture et les extensions de garantie pour les immeubles en copropriété sont automatiquement intégrées dans les formulaires. Les exemples comprennent les charges communes, le contenu des parties communes, les frais des fiduciaires, les garanties complémentaires des copropriétaires.	La couverture concernant des dommages ayant une incidence sur les services d'utilité publique hors des lieux ne s'applique plus si les dommages sont causés à des lignes de transport d'électricité ou de distribution électrique aériennes (ou à leurs structures) à l'extérieur des lieux assurés.
		Latitude Affaires inclut les coûts de mise à niveau des systèmes d'extinction d'incendie.	
		Latitude Affaires offre une couverture plus étendue pour les dommages causés par une interruption de services d'utilité publique hors des lieux dans un rayon de 100 km.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Élite Entreprises – Biens (Formule étendue) (B0401F)	Bâtiments et/ou Contenu – Bâtiments (034.0) Latitude Affaires (035.5)	La couverture précédente prévoyait certaines extensions de garantie seulement si un montant était indiqué dans les pages de déclaration. Le client profitera d'une inclusion automatique au titre des extensions de garantie de Latitude Affaires.	La règle proportionnelle s'applique maintenant si le montant des dommages dépasse 50 000 \$.
		Les frais d'enlèvement des déblais ne sont pas limités à 25 % du montant payable.	L'exclusion relative aux emplacements inoccupés ne comporte pas une exception pour les activités saisonnières connues de l'assureur.
		La couverture et les extensions de garantie pour les immeubles en copropriété sont automatiquement intégrées dans les formulaires. Les exemples comprennent les charges communes, le contenu des parties communes, les frais des fiduciaires, les garanties complémentaires des copropriétaires.	Les devises numériques et les cartes de paiement sont exclues de la couverture.
		Latitude Affaires inclut les coûts de mise à niveau des systèmes d'extinction d'incendie.	La couverture pour une erreur ou omission dans l'évaluation ou la description précédemment déclarée à l'assureur n'est plus offerte.
		La limitation de couverture pour les immeubles et le contenu nouvellement acquis s'ajoute aux limites de garantie et est automatiquement incluse dans Latitude Affaires.	La définition de « risque désigné » ne comprend pas la fuite d'eau d'un réservoir, d'un appareil ou d'un tuyau.



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance du matériel informatique des petites entreprises (Formule étendue) (B0048F)	Bâtiment et/ou contenu – Formule étendue (034.0)	L'enlèvement pour protéger les biens est prévu pendant une période maximale de 30 jours.	Le contenu nouvellement acquis profite d'une couverture pendant un maximum de 30 jours.
	Latitude Affaires 2.0 (035.5)	La disposition sur la règle proportionnelle ne s'applique pas aux dommages de 50 000 \$ ou moins.	Nouvelles exclusions concernant : a) Matériel défectueux ou inapproprié b) Variation atmosphérique et de température c) Dommages causés par l'eau d) Refoulement des égouts e) Inondation f) Tremblement de terre g) Avalanche h) Mouvement de sol
	Tremblement de terre (159.0)	De nombreuses nouvelles extensions de garantie avantageuses pour le client sont incluses dans Latitude Affaires. Par exemple, les améliorations écologiques et la nouvelle génération.	
	Inondation (159.1)		
	Refoulement des égouts (159.2)		

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Élite Entreprises – Formulaire de Garanties additionnelles (B0402F)	Bâtiments et/ou Contenu – Bâtiments (034.0) Latitude Affaires 3.0 (035.7)	Les extensions de garantie de Latitude Affaires ne sont pas assujetties à une limite globale (sauf pour les frais de dépollution du sol ou de l'eau et d'effacement de logiciels des systèmes).	Les enseignes extérieures sur les lieux sont incluses dans les plafonds de garantie.
		La couverture et les extensions de garantie pour les immeubles en copropriété sont automatiquement intégrées dans les formulaires. Les exemples comprennent les charges communes, le contenu des parties communes, les frais des fiduciaires, les garanties complémentaires des copropriétaires.	La limite de 24 mois s'applique maintenant aux intérêts locatifs des locataires – loyers.
		La couverture des frais de recharge d'installations d'extinction automatique est étendue aux coûts de mise à niveau du système.	La garantie relative aux récompenses à l'égard des risques de vandalisme et d'actes malveillants n'est plus offerte.
		Couverture plus étendue pour les dommages causés par une interruption de services d'utilité publique hors des lieux dans un rayon de 100 km.	La couverture relative aux dommages touchant les services publics hors des lieux ne s'applique plus si les dommages sont causés à des lignes de transport d'électricité ou de distribution électrique aériennes (ou à leurs structures de soutien).
		Couverture dans le monde entier à l'égard des biens temporairement hors des lieux.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Extension de la garantie aux tremblements de terre (E0038F)	Extension de la garantie aux tremblements de terre (159.0)	Les limites globales ne s'appliquent pas aux sinistres attribuables aux tremblements de terre.	
		Moins d'exclusions s'appliquent à l'égard d'une perte ou d'un dommage causé directement ou indirectement par l'un des risques suivants : impact par un aéronef, un engin spatial ou un véhicule terrestre, ou émeute.	
Extension de la garantie au refoulement des égouts (E0040F)	Avenant de refoulement des égouts (159.2)	Les limites globales ne s'appliquent pas aux sinistres attribuables aux refoulements des égouts.	
Extension de la garantie aux inondations (E0020F)	Avenant Inondation (159.1)	La franchise en pourcentage ne s'applique plus. Intact Assurance n'applique qu'une franchise en dollars comme il est indiqué dans les pages de déclaration, ce qui signifie que la franchise est fixe et qu'elle ne fluctue pas en fonction du montant d'assurance.	La couverture des données en cas d'inondation qui figure dans le formulaire sur les pertes d'exploitation ne sera plus offerte.
		Les limites globales ne s'appliquent pas aux sinistres attribuables aux inondations.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Extensions multirisques pour PME (B0211F)	Bâtiments et/ou Contenu – Bâtiments (034.0)	Les extensions de garantie de Latitude Affaires ne sont pas assujetties à une limite globale (sauf pour les frais de dépollution du sol ou de l'eau et d'effacement de logiciels des systèmes).	La couverture des frais liés aux évacuations d'urgence et aux éclosions n'est plus automatiquement offerte.
	Latitude Affaires 3.0 (035.7)	La couverture, des frais de recharge d'installations d'extinction automatique est étendue aux coûts de mise à niveau du système.	Les enseignes extérieures sur les lieux sont couvertes sous réserve des plafonds de garantie.
		Couverture plus étendue pour les dommages causés par une interruption de services d'utilité publique hors des lieux dans un rayon de 100 km.	Une limite de 24 mois s'applique maintenant aux intérêts locatifs des locataires – loyers.
		Couverture dans le monde entier à l'égard des biens temporairement hors des lieux.	La garantie relative aux récompenses à l'égard des risques de vandalisme et d'actes malveillants n'est plus offerte.
		L'extension de garantie à l'égard des documents de valeur et des archives comprend les données informatiques et couvre les coûts liés à la recherche et à l'assemblage de l'information ou des données aux fins de reproduction.	
Extension de la garantie aux conséquences des dispositions légales visant les bâtiments (E0052F)	Assurance contre les conséquences des dispositions légales visant la construction (Formule globale) (222.4)	Aucune exclusion à l'égard des dispositions légales auxquelles le client était tenu de se conformer avant que le sinistre survienne.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance du contenu des bureaux (B0033F)	Contenu de bureau – Formule Plus (017.5)	La disposition sur la règle proportionnelle ne s'applique pas aux dommages de 50 000 \$ ou moins.	La verrerie est exclue au titre de l'extension de garantie pour les dommages aux bâtiments causés par le vol.
		L'extension de garantie à l'égard des dommages aux bâtiments causés par le vol englobe les risques de vandalisme et d'actes malveillants.	La disposition relative à la protection des biens n'est plus automatiquement incluse.
		Les frais d'enlèvement des déblais ne sont pas limités à 25 % du montant payable.	
		Le matériel informatique mobile personnel, notamment les portables, les blocs-notes et les assistants numériques, n'est pas considéré comme un bien exclu.	
Assurance des objets divers (Formule étendue) (B0056F)	Assurance flottante des biens divers (050.5)	La clause de franchise ne comprend pas de disposition de franchise en pourcentage intégrée.	La couverture ne s'applique plus aux dommages causés par le chauffage, le rétrécissement, l'évaporation, la perte de poids, les fuites de récipients, l'exposition à la lumière, le changement de couleur, de texture ou de finition, les marques, les égratignures et les écrasements.
		Aucune exclusion à l'égard des biens pendant le transport maritime.	
		La couverture s'étend aux biens nouvellement acquis.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Extension de la garantie au matériel informatique mobile personnel (E0213F)	Assurance flottante des biens divers (050.5)	Aucune exclusion pour les biens se trouvant à un endroit inoccupé ou fermé pendant plus de 30 jours.	
Assurance flottante des installations (B0078F)	Assurance flottante des installations (056.0)	Les frais d'enlèvement des déblais ne sont pas limités à 25 % du montant payable.	
Extension de garantie de valeur à neuf – Matériel des entrepreneurs (E0264F)	Avenant valeur à neuf du matériel d'entrepreneurs (223.1)	La couverture valeur à neuf s'applique à l'équipement du client dont la date de fabrication remonte à moins de cinq ans.	
Assurance Transport (B0062F)	Assurance flottante des biens transportés par automobile (044.0)	Aucune exclusion à l'égard des dommages occasionnés par la confiscation ou la réquisition sur ordre de tout gouvernement ou autres responsables, autorités compétentes ou agents de douane.	La couverture est limitée à une période de 72 heures lorsque les biens ne sont pas à bord des véhicules, mais détenus par le client à titre de voiturier dans des dépôts, des entrepôts ou des terminaux en attendant l'expédition ou le transbordement.
			La couverture ne comprend pas automatiquement les frais de fumigation, les frais de surestaries, les frais d'expédition et la garantie indirecte des vendeurs.



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Matériel des entrepreneurs Élite Entreprises (Formule étendue) Matériel des entrepreneurs Élite Entreprises (formule étendue) (B0460F)	Matériel d'entrepreneurs (040.0)	Aucune exclusion à l'égard des biens prêtés ou donnés en location.	La couverture des biens nouvellement acquis se limite à 25 % du montant de la garantie pour les biens figurant dans une liste, sous réserve d'un maximum de 50 000 \$.
		Aucune exclusion à l'égard des biens pendant le transport maritime.	La couverture n'est pas offerte à l'égard des estacades en cas de collision pendant des opérations.
		Couverture de 60 jours pour les biens nouvellement acquis.	La couverture n'est pas offerte si les dommages sont causés par des opérations de dynamitage.
		Aucune exclusion à l'égard des dommages causés par des rongeurs, des insectes, des chauves-souris, des rats laveurs, des mouffettes ou la vermine.	

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Fabrication et commerce de gros – Assurance des bâtiments et du matériel à usage professionnel et des marchandises (Formule étendue) (B0002F)	Bâtiment et/ou contenu – Formule étendue (034.0)	Les extensions de garantie de Latitude Affaires ne sont pas assujetties à une limite globale (sauf pour les frais de dépollution du sol ou de l'eau et d'effacement de logiciels des systèmes).	La règle proportionnelle s'applique maintenant si le montant des dommages dépasse 50 000 \$.
	Latitude Affaires 1.0 (035.5)	La couverture et les extensions de garantie pour les immeubles en copropriété sont automatiquement intégrées dans les formulaires. Les exemples comprennent les charges communes, le contenu des parties communes, les frais des fiduciaires, les garanties complémentaires des copropriétaires.	L'exclusion relative aux emplacements inoccupés ne comporte pas une exception pour les activités saisonnières connues de l'assureur.
		Les frais liés à l'enlèvement des déblais ne sont pas limités à 25 % du montant payable.	Les devises numériques et les cartes de paiement sont maintenant exclues.
		Définition élargie des lieux pour inclure les biens en plein air situés à moins de 1 000 pieds des limites de la propriété.	
		Définition élargie du bâtiment pour inclure certains types de biens dans des résidences privées louées.	

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Biens

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance des syndicats des copropriétaires (B0042F)	Bâtiment et/ou contenu – Formule étendue (034.0)	La disposition sur la règle proportionnelle ne s'applique pas aux dommages de 50 000 \$ ou moins.	L'exclusion relative aux emplacements inoccupés ne comporte pas une exception pour les activités saisonnières connues de l'assureur.
	Latitude Affaires 1.0 (035.5)	Les extensions de garantie de Latitude Affaires ne sont pas assujetties à une limite globale (sauf pour les frais de dépollution du sol ou de l'eau et d'effacement de logiciels des systèmes).	Les devises numériques et les cartes de paiement sont maintenant des types de biens exclus.
		Les frais liés à l'enlèvement des déblais ne sont pas limités à 25 % du montant payable.	La définition de « risque désigné » ne comprend pas la fuite d'eau d'un réservoir, d'un appareil ou d'un tuyau.
		Définition élargie des lieux pour inclure les biens en plein air situés à moins de 1 000 pieds des limites de la propriété.	
		Définition élargie du bâtiment pour inclure certains types de biens dans des résidences privées louées.	